

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Présidence : M. Julien Barro

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Anne Hiltpold, Maire, Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative.

Mmes Alice Bertholon, Elvia Cambier, Marie-France Châtelain, Katia De Conti Kalonji, Elif Kaytak, Christiane Kolla, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Julide Turgut Bandelier, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Philippe Calame, David Chérix, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Dominique Jacot, Didier Lauret, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Léo Peterschmitt, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Est excusé : M. Axel Gubler

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2022
 2. Communications du Conseil administratif
 3. Communications du bureau du Conseil municipal
 4. Election du bureau pour 2022-2023
- Propositions du Conseil administratif**
5. Délibération administrative **072-2022 R** : Proposition du conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2021
 6. Délibération administrative **069-2022 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 251'725.33 TTC (dont CHF 12'000.— TTC d'activation de prestations effectuée par le personnel communal), destiné à couvrir les travaux complémentaires et les frais de suivi associés de la rénovation du pont de Carouge
 7. Délibération administrative **074-2022 P** : Proposition du conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2021 de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge
 8. Délibération administrative **075-2022 P** : Proposition du conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2021 de l'Association EMS Résidence les Pervenches

9. Délibération administrative **076-2022 P** : Proposition du conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2021 de la Fondation Carougeoise pour le Logement des personnes âgées.
 10. Délibération administrative **077-2022 P** : Proposition du conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2021 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées
 11. Délibération administrative **078-2022 P** : Proposition du conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2021 de l'Association de l'EMS «RESIDENCE DE DRIZE»
 12. Délibération administrative **079-2022 P** : Proposition du conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2021 de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge
 13. Délibération administrative **080-2022 P** : Proposition du conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2021 de la Fondation du Vieux-Carouge
- Propositions des membres du Conseil municipal**
14. Motion **023-2022 P** : Pour une dette communale environnementalement et socialement responsable
 15. Postulats
 16. Résolutions
 17. Pétitions
 18. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2022

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 28 avril 2022.

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2022 est approuvé par 29 oui, 0 non et 2 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Hiltpold :

Présentation d'une nouvelle collaboratrice

J'ai le plaisir de vous présenter notre nouvelle secrétaire générale adjointe, Madame Florence CRETOL qui a été engagée par le Conseil administratif à 90% dès le 1^{er} mai 2022.

Au sein du secrétariat général, Mme Crettol contribuera aux prestations de support du Conseil administratif et prioritairement du Conseil municipal dont elle supervisera l'ensemble du support ainsi qu'à la coordination générale des activités des divers services. Elle portera ou supervisera également plusieurs dossiers ou projets transversaux, la mise en place d'outils de gestion ou de tableaux de bord relatifs aux projets majeurs, l'organisation d'un pôle de suivi des relations avec les usagers et usagères, la coordination de la communication interne, l'organisation d'un pôle juridique, le développement et la mise en place d'une organisation de gestion de crise ou encore la transition numérique.

La Ville de Carouge se félicite de s'adjoindre les compétences et l'expérience de Mme Crettol et lui souhaite d'ores et déjà une chaleureuse bienvenue.

Applaudissements

Radar préventif anti-bruit sur le chemin de Pinchat

Vous vous souviendrez que nous avons testé un radar anti bruit en octobre dernier, mais l'essai n'avait pas été concluant, le matériel n'ayant pas complètement répondu aux attentes. Nous souhaitons poursuivre notre démarche de prévention contre le bruit routier.

Ainsi, en collaboration avec le TCS Genève, la Ville de Carouge a installé un nouveau radar anti-bruit préventif signalant les excès sonores sur le chemin de Pinchat, pour la période du 16 mai au 13 juin 2022. L'objectif est d'inciter les usagers de la route à respecter la tranquillité des riverains et d'analyser le phénomène du bruit routier dans ce secteur en récoltant des données.

Cette action de sensibilisation permet non seulement de prendre conscience des nuisances engendrées par son comportement, mais aussi d'analyser en condition réelle les émissions sonores produites par les usagers qui circuleront pendant un mois sur le chemin de Pinchat.

L'appareil capture à la fois la vitesse et les décibels produites par les véhicules qui passent devant ce radar et les classent ensuite en différentes catégories (auto, deux-roues motorisés, camions). L'analyse des données permet ensuite d'obtenir le bruit moyen en fonction de la vitesse, mais aussi d'identifier les « pics » de bruits.

De précédentes actions réalisées en 2019 sous l'égide de la Confédération, ainsi qu'en 2020 sur l'avenue Wendt en collaboration avec le Canton de Genève ont démontré l'efficacité de cette technologie. La Ville de Carouge espère ainsi contribuer à l'amélioration des conditions de vie de ses habitants.

Projet « Migration : Voix de femmes »

Pour rappel, Carouge accueillera l'exposition « Migration – Voix de femmes » du 24 mai au 21 juin 2022. Le vernissage aura lieu mardi prochain, le 24 mai, à 18h, au parc Cottier.

En vingt-deux panneaux de format mondial disposés le long du mail des Promenades, cette exposition invitera le public à découvrir les parcours de vie de dix femmes issues de la migration.

La Ville de Carouge, par le biais de sa commission de l'Intégration, a voulu prolonger ce questionnement sur la condition féminine et la migration et vous invite à assister à la table ronde sur le thème « Femmes et migration : Du vécu aux perspectives politiques » qui aura lieu le lundi 13 juin, à 17h30, à la salle du Rondeau. Nous aurons la participation de :

- Mme Nathalie Fontanet, Conseillère d'Etat,
- Mme Maryam Yunus Ebener, Conseillère administrative d'Onex,
- Mme Iulia Hasdeu, Docteure en anthropologie et adjointe scientifique à l'HETS
- Et moi-même.

Ce sera l'occasion de nous exprimer sur nos parcours, nos réactions de femmes et sur les thèmes cruciaux dans la trajectoire des femmes migrantes ou issues de la migration, dont l'égalité entre femmes et hommes, l'insertion sociale et professionnelle, la place dans l'espace public, l'accès à la santé physique et mentale, l'accès à la justice pour les victimes de violences sexuelles et conjugales sans statut légal ou encore la liberté des choix amoureux et sexuels.

A l'issue du débat, un apéritif permettra de poursuivre les échanges de manière plus informelle et de déguster quelques saveurs du monde.

Antenne Ukraine

Comme vous le savez, l'Antenne Ukraine Carouge a été créée à partir de la fin du mois de mars pour assurer le suivi des personnes hébergées et, dès le mois d'avril, assurer aussi le suivi des personnes accueillies par l'Hospice général à l'hôtel Ibis.

L'Antenne a coordonné l'activité sous trois aspects principaux :

- 1) le relogement en familles d'accueil et la mise en place d'un réseau de personnes relais / marraines venant en soutien des familles d'accueil
- 2) la mise en place de cours de français et conversation
- 3) l'animation d'un espace Rencontres .

Pour le relogement :

Au 1^{er} mai 2022, sur Carouge, un total de douze familles (soit toutes les familles qui étaient aux Charmettes) ont été relogées en collaboration avec le services des affaires sociales et les volontaires carougeois. D'autres familles supplémentaires sont aussi accueillies sur la commune, mais sans être passées par l'Antenne.

Les personnes relais / marraines ont rencontré les familles d'accueil ainsi que les personnes accueillies. Des activités de mise en réseau, d'accompagnement de loisirs et des espaces de partage ont été mises en place parallèlement.

Les perspectives et priorités reposent sur la passation des activités de suivi des familles d'accueil auprès de Caritas qui assurera le suivi à partir du mois de juillet.

Pour les cours de français :

Les cours ont lieu dans les salles de la Lyre et de la Lutte et se composent de cinq groupes pour un total d'une quarantaine de personnes qui suivent deux cours par semaine. Des séances de conversations sont organisées en complément par des bénévoles. Les cours s'arrêteront la dernière semaine de juin et un relais sera organisé auprès des projets de « Cours de français au Parc » de la Ville de Carouge, ainsi que les cours de français « Hors les murs » organisés par l'UOG. Cela marquera le premier pas vers une intégration de l'accueil des personnes d'Ukraine dans le dispositif d'accueil solidaire cantonal et communal des personnes migrantes.

Concernant l'espace de rencontres :

Depuis le 25 avril, la salle des Charmettes est ouverte aux publics ukrainiens et bénévoles trois demi-journées par semaine de manière à inciter les rencontres, facilitant aussi la mobilisation des interprètes et bénévoles. Les cours de français, chant, yoga, visites extérieures, ateliers de support administratif et légal sont, entre autres, les activités proposées par les bénévoles dans cette salle.

Nous souhaitons remercier chaleureusement la soixantaine de personnes qui spontanément ont proposé leur aide, leur temps et/ou leur logement aux familles. Nous voulons aussi renouveler notre gratitude à toutes les personnes impliquées au sein des différents services communaux et associations carougeoises pour avoir facilité depuis le début la bonne marche de cette initiative.

Projet pilote « Couches lavables en crèche »

Comme vous le savez, afin de contribuer aux efforts de durabilité de la Ville de Carouge en matière de réduction des déchets, un projet pilote, issu d'un partenariat entre SIG-éco21 et la Ville, a démarré dans deux crèches carougeoises le 28 février passé. Deux groupes d'enfants et leurs parents ont pris part à cette démarche. Ce sont au total vingt-quatre familles qui ont accepté de participer à ce projet.

Etant une première sur le canton, les deux mois du projet pilote ont été riches en enseignements.

Si cette première étape du projet nous aura déjà permis de valider que cette démarche est logistiquement possible dans des institutions de la petite enfance, d'autres aspects du projet ne sont pas suffisamment mûrs pour poursuivre en l'état. En effet, quelques points sont encore à régler quant à la gestion par l'entreprise mandatée, qui n'a pas rempli nos attentes en matière de qualité des

couches (pas assez imperméables et taille non-adaptée), de traçabilité du produit et de leur service de nettoyage qui n'a pas donné entière satisfaction.

A ce stade, SIG-éco21, la Ville de Carouge et les deux directions des crèches ont décidé de terminer cette première phase du projet pilote dès le 6 mai.

Un bilan final du projet pilote est en train d'être rédigé, permettant de souligner les aspects positifs de ce projet (notamment le partenariat avec les familles sur des projets de développement durable, l'implication des équipes, la logistique liée au transport et au lavage des couches, la sensibilisation) et les points à approfondir (notamment les coûts, la transparence et le traçage de tout le cycle de vie de la couche, le partenariat avec l'entreprise).

Ce pilote de deux mois aura déjà permis d'éviter environ 2300 couches jetables, ce qui montre le potentiel d'un déploiement plus large des couches lavables. Le coût de l'opération se monte à CHF 1500.- qui correspondent au lavage et aux livraisons des couches réutilisables et sachant que les SIG prennent en charge le tiers des frais.

L'Agenda 2, en partenariat avec le secteur de la petite enfance vont dès à présent étudier les possibilités de faire évoluer ce projet, afin qu'il puisse en tous points correspondre aux attentes de la Ville de Carouge ainsi que des parents.

Communications de Mme Molinari :

Chasse aux glaces et rallye Vin-tage

Au vu du succès des éditions précédentes et dans le but de continuer à proposer des activités de qualité, accessibles et tournées vers la découverte des commerçantes et commerçants et artisans et artisans locaux, la Ville de Carouge renouvelle son soutien à deux jeux de piste, de juin à septembre, dans les rues de Carouge : la Chasse aux glaces et le rallye Vin-tage.

La Chasse aux glaces a pour but de favoriser les activités en famille dans un contexte de découverte de la ville, de façon ludique et éducative. Les parents et enfants sont plongés dans une histoire, leur permettant d'apprécier les aspects historiques et culturels de Carouge. Ceci tout en dégustant des glaces à la découverte également des différents procédés de fabrication utilisés par les commerces locaux.

À titre d'exemple, en 2021, 446 participants et participantes ont arpenté les rues de Carouge dont 88% venaient d'autres communes que Carouge. Ce jeu a donc donné une très bonne visibilité et a permis d'attirer de nouveaux visiteurs dans notre belle ville.

Pour le rallye Vin-tage, le principe est le même : énigmes, découvertes culturelles, exploration de la ville, quizz, ceci axé sur la dégustation de vins locaux.

Le soutien de la Ville de Carouge permet d'offrir des prix attractifs sur ces deux parcours, du mois de juin à septembre :

- Chasse aux glaces : CHF 10.- au lieu de CHF 15.-
- Rallye Vin-tage : CHF 25.- au lieu de CHF 46.-

Les réservations se font en ligne sur le site d'urban-events.ch.

Inauguration de la zone piétonne de la rue Saint-Joseph

J'ai le plaisir de vous informer que l'inauguration officielle du nouveau tronçon de la rue piétonne Saint-Joseph aura lieu le samedi 18 juin, en fin de matinée. Elle sera accompagnée de quelques événements

musicaux et de jeux pour les familles, et permettra de redécouvrir et de se réapproprier cet espace de notre belle cité dans un contexte festif et joyeux.

Par la suite, au niveau des aménagements, il est prévu – et c'est très symbolique – la toute première exposition décorative faite par des enfants, qui marquent avec leur vision et leur regard d'enfants le futur et l'espace, dans ce cas l'espace qui est rendu à la mobilité douce.

Je vous invite d'ores et déjà toutes et tous à réserver le samedi 18 juin dès la fin de la matinée. Des informations supplémentaires vous parviendront pour cet après-midi festif qui sera bien entendu ouvert à toute la population carougeoise.

Concours « Mission Compost : 100'000 francs pour Carouge »

Vous vous souvenez certainement qu'en 2021, la Ville de Carouge et Zero Waste Switzerland ont lancé le concours « Mission Compost : 100'000.- pour Carouge ». Le concept était le suivant : associations, fondations, entreprises et écoles carougeoises pouvaient soumettre un projet promouvant la durabilité et, si les habitantes et habitants triaient plus leurs déchets de cuisine dans l'année et/ou produisaient moins d'incinérables, les économies réalisées permettraient de les soutenir à raison de CHF 5'000.- par projet.

Nous avons procédé à une analyse fine des statistiques – vous vous souviendrez de la poubelle géante qui avait été installée sur la place d'Armes et qui symbolisait cette action. Les statistiques démontrent que des économies de gestion des déchets ont bien été réalisées, à hauteur de CHF 28'880.-. Ainsi, les trois projets qui ont été soumis ont pu être soutenus à hauteur de CHF 5'000.-. Il s'agit de :

- Un prix a été attribué à la sarl carougeoise Colibrille pour un produit visant un nettoyage simplifié, sans plastique et doux pour l'environnement.
- Un prix a été attribué à la Fondation Partage pour une machine qui créera des snacks à partir de fruits séchés, en transformant des produits frais, pour lutter contre la précarité et le gaspillage alimentaire.
- Le troisième projet est issu du cycle de Pinchat pour des jardins scolaires afin d'expérimenter le cycle de la nature.

Lunch Zéro Déchet

Dans le cadre de Carouge Zéro Déchet, cette année, l'accent est mis sur le Lunch Zéro Déchet (en bon français « le Repas Zéro Déchet ») ou comment réduire la quantité de plastique à usage unique du repas de midi ?

Aujourd'hui, 50% des 380 millions de tonnes de plastique produits chaque année sont utilisés une seule fois avant d'être jetés. Et souvent seulement durant quelques minutes. Le plastique crée des émissions de CO2 tout au long de son cycle de vie et les microparticules de plastique polluent l'eau, l'air et le sol. A Carouge, lors de journées chaudes et ensoleillées, trois à quatre tournées de vidange de papiers sont nécessaires chaque jour, à la place du Marché notamment, pour collecter les déchets à usage unique !

Des gestes simples résolvent ce problème : apporter ses propres contenants (boîte à repas, gourde ou tasse réutilisable, sac en tissu) auprès de son take away !

Un « défi Lunch Zéro Déchet » a été proposé en ce sens début mai aux entreprises carougeoises. Des affiches et cartes répertoriant les nombreux établissements acceptant les contenants de leur clientèle leur ont été envoyées afin d'inciter leurs collaborateurs et collaboratrices d'y apporter leur contenant lors de leur achat de midi.

Ces prochains mois, des affiches de rue encourageront également chacun et chacune à adopter ces nouvelles habitudes.

Vous aussi, vous pouvez bien entendu participer. Vous trouverez les établissements ravis de vous accueillir sur www.carouge.ch/carouge-zero-dechet.

Opération « Nouvelle lumière » 2022

Du 5 septembre au 7 octobre prochain, la Ville de Carouge s'associera de nouveau avec le programme SIG-éco21 afin de déployer une 11^{ème} opération « Nouvelle Lumière », anciennement appelée « opération éco-sociale », dans le secteur de la Gabelle, cette fois.

Environ 200 ménages pourront profiter d'une visite gratuite de leur logement par des professionnels qui les conseilleront et installeront une gamme d'appareils efficaces énergétiquement (ampoules LED, économiseurs d'eau). Des petites poubelles vertes seront également distribuées.

Comme pour les opérations précédentes, des économies d'électricité de 10% à 15% sont attendues.

Avec cette opération, près de 4'700 ménages carougeois auront déjà bénéficié de cette visite gratuite, depuis 2012. Nous remercions chaleureusement les SIG-éco21 pour ce précieux partenariat renouvelé.

Communications de Mme Lammar :

Fête de la musique

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'après plusieurs années chaotiques pour les musiciennes et musiciens, 2022 verra enfin le retour d'une fête de la musique un peu plus habituelle.

Concocté cette année par l'ASMV et la Ville de Carouge, le programme promet de réjouir tous les amoureux et amoureuses de la musique.

Le vendredi 24 juin, au parc Cottier, un camion-scène permettra d'accueillir quatre concerts dès 19h. Le même soir, ce sera un piano égaré qui sera posé dans un lieu tenu secret jusqu'au dernier moment pour un concert magique.

Le programme continuera toute la journée du samedi 25 juin, avec des prestations musicales notamment au temple et sur le parvis de l'église, dès le matin, ainsi que des concerts dans la cour de la mairie. Une nouvelle scène sera installée devant l'école de musique du Val-d'Arve et verra défiler les élèves de l'EPI notamment. Sans oublier bien évidemment des événements qui auront lieu au Chat Noir.

Bref, de quoi satisfaire tous les appétits musicaux.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Tournoi sportif

Le Président invite les membres du Conseil municipal à consulter sur CMnet l'invitation à participer au traditionnel tournoi sportif – qui est de retour – et constituer des équipes.

Courrier reçu

Le Président mentionne que le bureau n'a pas traité de courrier ce mois-ci.

4. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2022-2023

Le Président rappelle que, selon le règlement, les élections ont lieu *via* le vote électronique qui vaut pour vote à main levée. Toutefois, à la demande d'un quart des membres du Conseil municipal présents, le vote peut avoir lieu au scrutin secret.

Le Président constate que l'élection au scrutin secret est demandée et met cette proposition aux voix.

L'élection au scrutin secret est acceptée par 18 oui, 13 non et 0 abstention.

Le Président signale que, conformément au règlement, il doit désigner deux scrutateurs au moins, issus de groupes différents du sien. Il propose de désigner deux scrutateurs parmi les anciens présidents du Conseil municipal, à savoir M. Alain Voignier et M. Didier Prod'hom.

MM. Voignier et Prod'hom acceptent d'être scrutateurs.

Le Président précise que les élections ont lieu à la majorité absolue des membres du Conseil municipal présents au premier tour, et à la majorité simple au second tour, s'il y a lieu. Un nouveau candidat peut être présenté au second tour.

a) Election à la présidence du Conseil municipal

Mme Sana Opplinger annonce que le groupe des Vert.e.s propose l'excellente candidature de Mme Alice Bertholon à la présidence du Conseil municipal. Avocate, danseuse classique depuis son plus jeune âge, grande amatrice de musique et chanteuse, Alice s'engage pleinement, avec rigueur et succès, dans tout ce qu'elle entreprend. Elle a déjà officié comme présidente d'un parlement, celui des jeunes d'une autre commune genevoise. Ses qualifications professionnelles, ses aptitudes rhétoriques, la clarté de ses propos, sa capacité d'écoute, de compréhension mais aussi de synthèse font d'Alice une excellente candidate à la fonction de présidente de ce Conseil qui saura guider les débats avec bienveillance. De plus, son expérience à la vice-présidence lui a permis d'appréhender la fonction et de tisser de bonnes relations tant avec l'administration qu'avec les membres du Conseil municipal. Pour toutes ces raisons, le groupe des Vert.e.s demande au Conseil municipal de soutenir la candidature de Mme Alice Bertholon.

M. Gerster remarque que le Conseil municipal se trouve, à l'aube de cette troisième année de la législature 2020-2025, dans une situation particulière, avec une présidence sans parti d'office. En effet, il est de coutume à Carouge que chacune des entités politiques assure à tour de rôle la présidence du Conseil municipal. Jusqu'à présent, soit il y avait plus de partis que de présidences, soit le nombre de présidences était équivalent à celui des partis. Ceci bien sûr en accord avec le résultat des urnes, reflet de la volonté du peuple souverain. Ce soir, le Conseil municipal se trouve donc dans une situation particulière. D'une part, la législature comporte cinq présidences et il n'y a que quatre groupes politiques. D'autre part, l'un de ces groupes a déjà assumé une présidence, la première, et propose à nouveau une candidature. Il est vrai que rien ne s'y oppose et que chacun est libre de faire de même. Le groupe PLR estime que les urnes lui donnent, de par sa représentativité de dix sièges dans le Conseil municipal, la légitimité de présenter également un candidat. Sa réflexion se base également sur l'exemple du Conseil administratif, où les cinq mairies ont été réparties selon le résultat des urnes. Il ne lui semble donc pas extraordinaire d'assurer deux présidences lors de cette législature.

Fort de ce constat, le groupe PLR présente la candidature d'un Carougeois de naissance qui est dévoué à sa commune et sait s'impliquer pour le développement de celle-ci avec bon sens et franchise par rapport à ses convictions. Il s'agit d'un jeune entrepreneur qui désire faire avancer les projets et qui connaît la richesse mais également les difficultés des PME. La vie a souri à son couple en lui apportant une adorable petite fille. Il est devenu un père soucieux du bien-être de son enfant, ce qui est normal, et, par là-même, concerné par toute la problématique de la petite enfance. Par ailleurs, il a été et est encore fortement impliqué dans le tissu associatif communal, aussi bien sportif avec le football ou son soutien au waterpolo, qu'en tant que bénévole, membre du corps des sauveteurs auxiliaires de la Ville de Carouge. Il a les mêmes initiales – RF – qu'un grand champion de tennis. Il siège au Conseil municipal depuis 2017. Les membres du Conseil municipal l'auront reconnu, il s'agit de Raffaele

Fraomene. Le groupe PLR a demandé le vote à bulletin secret afin que toutes et tous puissent voter sereinement pour ce cas particulier de présidence qui se présente ce soir.

Pour que les débats puissent en effet être sereins, M. Mützenberg signale que le parti socialiste s'en tiendra à la position initiale qu'il avait adoptée lors des négociations, et soutiendra donc la candidature du groupe des Vert.e.s. Mais il tient à rassurer « RF » ou le groupe PLR : le parti socialiste votera bien pour la candidature PLR l'année prochaine.

Une suspension de séance étant demandée, le Président suspend la séance une dizaine de minutes.

À la reprise de la séance et avant d'ouvrir le scrutin, le Président rappelle que les membres du Conseil municipal doivent inscrire sur leur bulletin uniquement le nom de famille de la personne pour laquelle ils votent. Autrement, le bulletin ne sera pas valable. Puis le Président invite les scrutateurs à distribuer les bulletins et ouvre le scrutin.

Après dépouillement des bulletins par les scrutateurs, le Président proclame les résultats. Pour rappel, les candidats au premier tour étaient Mme Bertholon et M. Fraomene. Le nombre de bulletins retrouvés dans l'urne est de 32. Le nombre de bulletins valables est de 32. La majorité absolue se situe à 17 voix. M. Fraomene obtient 18 voix. Par conséquent, il est élu à la présidence du Conseil municipal. Mme Bertholon obtient 12 voix.

M. Raffaele Fraomene est élu à la présidence du Conseil municipal par 18 voix.

Applaudissements

Le Président remet un bouquet de fleurs à M. Fraomene.

Le Président demande si, pour l'élection aux fonctions suivantes, le scrutin secret est encore demandé. Il constate que tel n'est pas le cas.

Une suspension de séance étant demandée, le Président suspend la séance une quinzaine de minutes.

b) Election à la vice-présidence du Conseil municipal

M. Von Burg relève en préambule qu'étant donné les circonstances, le groupe socialiste prouve qu'il est mobile et propose un candidat à la vice-présidence. Tout le monde ne peut pas naître à Carouge mais tout le monde peut tomber amoureux de cette ville, surtout quand il commence à tomber amoureux d'une Carougeoise qui, jadis, a eu la bonne idée de passer des vacances dans les Cévennes. Didier Lauret a trois enfants, tous carougeois pur sucre. Toujours impliqué dans une politique sociale et responsable, Didier se dit profondément touché par l'injustice. Et comme il l'a prouvé depuis qu'il est entré au Conseil municipal il y a une année, il est très attentif à nombre d'aspects d'une politique de proximité. Comme vice-président du Conseil municipal, cet expert d'exploitation TPG va sans doute contribuer à tenir ce Conseil sur ses rails, ce dont celui-ci aura bien besoin. En conclusion, M. Von Burg invite le Conseil municipal à élire le candidat du groupe socialiste, M. Didier Lauret, à la vice-présidence du Conseil municipal.

En l'absence d'autre proposition, le Président procède à l'élection.

M. Didier Lauret est élu à la vice-présidence du Conseil municipal par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Applaudissements

c) Election du/de la secrétaire du Conseil municipal

Mme Châtelain mentionne qu'Emmanuelle Merle est carougeoise depuis plus de trente ans et maman de jumeaux. Spécialiste en communication avec une expérience professionnelle dans les secteurs privé et public, membre du conseil d'administration des EPI, trésorière du Centre Carouge depuis plusieurs années, elle a voulu devenir conseillère municipale pour s'engager davantage encore dans sa commune, afin de garantir à long terme cette qualité de vie que l'on chérit tous. Ce qui lui tient particulièrement à cœur : favoriser la mise en place d'une véritable politique de promotion de Carouge, de ses artisans et de ses commerçants pour assurer l'avenir économique de notre commune et développer les emplois pour les habitants, et veiller à une gestion rigoureuse et transparente des deniers publics issus du travail des citoyens. Le groupe Le Centre-Vert'libéraux présente donc Mme Emmanuelle Merle à la fonction de secrétaire du Conseil municipal.

En l'absence d'autre proposition, le Président procède à l'élection.

Mme Emmanuelle Merle est élue secrétaire du Conseil municipal par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Applaudissements

d) Election du quatrième membre du Bureau (avec fonction de vice-secrétaire)

Mme Bertholon relève que le groupe des Verts se montre lui aussi flexible et propose au Conseil municipal un candidat auquel personne n'avait pensé peut-être ce soir pour ce poste : M. Léo Peterschmitt. Léo est membre et même coprésident des Jeunes Verts genevois. Il est très engagé au sein du parti, tant au niveau communal que cantonal. Léo est étudiant en médecine, étudiant brillant et très engagé dans ses études. Il s'intéresse notamment aux synergies entre la santé et le développement durable et il aura à cœur de mettre cet intérêt-là en application au sein de la commune – les membres du Conseil municipal ont déjà vu ses interventions notamment sur les repas des enfants. Léo a de grandes connaissances en la matière, il a une grande capacité de travail, c'est quelqu'un de très consciencieux. Pour toutes ces raisons, Mme Bertholon pense qu'il fera un très bon membre du bureau, avec les collègues qui ont déjà été élus. Elle recommande donc au Conseil municipal d'élire Léo Peterschmitt comme membre du Bureau.

En l'absence d'autre proposition, le Président procède à l'élection.

M. Léo Peterschmitt est élu vice-secrétaire du Conseil municipal par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Applaudissements

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 072-2022 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2021 DANS LEUR INTEGRALITE ET DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2021

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 28 avril 2022 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie le 3 mai 2022. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Mützenberg s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Mützenberg répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 6 oui, 0 non et 7 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

M. Barbuzzi donne lecture de la déclaration du groupe Le Centre-Verts Libéraux sur le compte rendu 2021.

C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance des comptes 2021.

On nous promettait que les finances seraient catastrophiques pour différents motifs tels que : la réforme sur l'imposition des entreprises, la crise de la Covid-19 qui nécessiterait des dépenses pharaoniques pour faire face à un effondrement économique, un cataclysme social provoqué par les fermetures des entreprises qui allaient aboutir à des dépenses extraordinaires dans ce domaine...et finalement...rien de tout cela !!! C'est un excédent de 14,6 millions qui a été réalisé mais à la lecture des comptes, ce dernier n'a laissé qu'une trace de 3,5 millions. Mais pourquoi nous direz-vous ? L'explication se cache derrière les amortissements complémentaires pour près de 11,1 millions impactant de manière significative les charges. Rappelez-vous qu'il y a 18 mois on nous avait annoncé un budget déficitaire de 4,8 millions. Et oui...encore une fois le budget présenté était loin de la réalité.

Cela fait maintenant plusieurs années que nous subissons cet acharnement du Conseil administratif sur la population et notamment la classe moyenne en brandissant des arguments qui ne sont pas recevables pour augmenter les impôts. L'histoire se répète encore et nous le déplorons.

La conseillère administrative en charge des Finances nous promettait un déficit important. Il n'en est rien. Cela révèle bien un manque de vision et de perspective pour notre belle commune.

Mais revenons aux résultats 2021 et au suivi attentif des comptes :

Comme l'avait annoncé le groupe Le Centre-Verts Libéraux lors des précédentes déclarations déjà, les revenus ont augmenté. Nous aurions préféré utiliser cet excédent de produits pour rembourser la dette. Les générations futures auraient apprécié ce geste. Mais comme une partie des élus pense plutôt que l'adage c'est « No future », cela ne les a pas dérangés.

Hélas, cette augmentation de revenus ne couvrira plus les charges si nous continuons à engager du personnel sans améliorer les prestations à la population.

Si nous revenons aux chiffres, nous constatons une variation importante entre le montant budgété de CHF 150'000.- et réalisé de CHF 672'401.91 sur les travailleurs temporaires. Un écart de plus d'un demi-million, soit une augmentation de 348%. Pour mémoire, ce poste est en lien direct avec les absences pour cause de maladies et accidents. Nous déplorons que chaque année ce montant soit sous-estimé. Ce d'autant plus que depuis trois ans, il est de l'ordre de CHF 600'000.- à CHF 900'000.- chaque année. On est en droit de se demander pour quelle raison on minimise ces coûts qui reflètent un problème important de l'absentéisme dans notre administration. Est-ce que l'on veut nous cacher quelque chose ? Par mesure de clarté des comptes et par principe de prudence, et surtout pour la bonne appréciation des comptes, nous demandons qu'à l'avenir cette charge soit réajustée pour qu'elle corresponde à la réalité.

De plus, nous avons également constaté une gestion administrative très couteuse des parkings qui sont sous la gestion de la fondation des parkings. Comme convenu, nous attendons du chef de service un bilan complet des chiffres pour prendre les décisions qu'il convient à ce sujet.

Pour le futur, et au regard de l'évolution des résultats comptables positifs depuis plusieurs années, la question se pose de réduire la pression fiscale sur les citoyens. D'autant plus avec les conséquences économiques de la guerre en Ukraine et l'inflation qui va peser lourdement sur le pouvoir d'achat des

ménages. Le groupe Le Centre-Verts Libéraux considère que c'est maintenant à la classe moyenne et aux familles de bénéficier d'allègements fiscaux.

Pour finir nous tenons à remercier tous les chefs de services pour leur implication dans la préparation et la gestion de leur service. Plus spécifiquement le service financier de la commune pour l'excellente présentation des comptes et les explications complémentaires et détaillées qui ont été données tant dans la documentation que pendant les commissions des finances. J'ajouterai que nous attendions des informations concernant la petite enfance que nous n'avons pas eues, mais j'espère que l'administration fera le nécessaire.

Le groupe Le Centre-Verts Libéraux approuvera ces comptes, qui ont été rendus avec précision et diligence.

M. Baertschi donne lecture de la déclaration du parti socialiste sur le compte rendu 2021.

Les chiffres suivants résument le résultat des comptes de l'exercice 2021 soumis ce soir à notre approbation :

Pour les charges : CHF 110,5 millions avant amortissements complémentaires de 11,1 millions (soit CHF 121,6 millions de charges au total)

Pour les revenus : CHF 125,1 millions

Pour l'excédent de revenus : CHF 3,5 millions

Alors que le projet de budget 2021 prévoyait un déficit de quatre millions de francs, on ne peut que se réjouir du résultat enregistré aujourd'hui. Pour rappel, le budget 2021 fixait un montant des revenus estimés à CHF 113'375'758.

Certes à l'automne 2020 il eût fallu être un grand devin pour prévoir l'évolution de la situation, alors que nous traversons les soubresauts de la période Covid-19. On anticipait alors une baisse de la valeur du centime qui aurait dû reculer de CHF 1'657'353 à CHF 1'546'923, notamment en regard des effets produits par la RFFA.

Or, grosse surprise au vu des résultats de ce jour. La valeur du centime additionnel passe finalement en résultat des comptes 2021 à près de deux millions de francs (CHF 1'990'696). Et ceci alors que Carouge enregistre une baisse de 184 résidents depuis l'exercice précédent, soit l'exercice 2020.

Cet excellent résultat provient d'une part d'un contrôle des dépenses. Tel est le cas de l'impact financier de la crise sanitaire évalué à CHF 300'000 seulement. En effet, il faut mettre en regard les dépenses engagées en termes de solidarité et de protection communale telles que les bons solidaires, les nettoyages, les exonérations de taxes et loyers – qui se sont élevées à CHF 847'000 – avec la baisse de certaines charges directes (manifestations annulées, activités jeunesse, culturelles et sportives notamment) qui totalisent un montant de CHF 526'000.

On relèvera également l'extrême volatilité des données transmises par les économètres de l'Administration fiscale, lesquelles servent de base à la préparation de nos budgets. Comme mentionné dans le dossier qui nous a été remis, au moment d'établir le projet de budget 2021 – soit au cours du mois d'octobre 2020 – la crise sanitaire et l'incertitude sans précédent de l'environnement macroéconomique ont sans doute poussé les entreprises à émettre des pronostics qui étaient plutôt prudents.

Dans un monde en constant mouvement, les correctifs d'estimation reprennent des prévisions elles-mêmes remises à jour par la prise en compte de reliquats lors des résultats. A cela s'ajoutent l'introduction d'un nouveau modèle de comptes ainsi que des modes de comptabilisation modifiés, par exemple pour l'imposition à la source de contribuables. A relever également un rattrapage de 2500 déclarations de la taxe professionnelle communale.

Sur un plan plus général et en rapport avec notre politique d'investissement et les prévisions d'amortissement, nous rappelons ici que Carouge se trouve face à des échéances importantes avec plusieurs grands chantiers en perspective et la nécessité de prendre des mesures d'assainissement importantes en regard de la crise climatique. La question du financement de ces importants travaux ne va pas manquer de nous interpeller à très court terme. Ce d'autant qu'avec la fin de la pandémie et la venue d'importants projets de construction de logements sur le territoire communal, on devrait assister à la reprise d'un taux de croissance de la population

En conclusion, notre groupe votera le projet de compte rendu.

Nous tenons ici à remercier les services communaux pour le travail effectué ainsi que les chefs de service qui ont assisté aux travaux de la Commission des Finances. Nous exprimons également notre gratitude au Conseil administratif et en particulier à la Conseillère administrative en charge des Finances, Madame Sonja Molinari, pour le travail effectué.

Mme Bertholon donne lecture de la déclaration du groupe des Vert.e.s sur les comptes 2021.

Le groupe des Vert.e.s se réjouit du résultat bénéficiaire des comptes 2021, qui se sont clos avec un excédent de produit de CHF 3,5 millions par rapport au déficit budgétaire annoncé de CHF 4,8 millions.

Nous remarquons tout d'abord que l'un des facteurs majeurs de ce produit supplémentaire est la forte hausse des revenus de la fiscalité, due – certes comme cela arrive – à des rattrapages fiscaux, mais également aux bons résultats de certains contribuables et ce malgré la persistance de la crise du Covid-19 en 2021. Notre économie carougeoise semble donc avoir bien résisté à la crise. Nous avons également constaté avec soulagement que les personnes physiques semblent bien se porter, du moins dans la mesure où l'indiquent leurs revenus, en augmentation par rapport à l'année 2020.

Au-delà du montant de ces recettes fiscales, les comptes sont également l'occasion de se pencher sur la composition des revenus qui est toujours intéressante : en 2020 ils sont constitués pour 50% des revenus fiscaux des personnes morales, pour 14% des revenus fiscaux des personnes physiques, d'une vingtaine de % d'autres revenus et pour 14% encore des revenus de la taxe professionnelle communale. Cela nous rappelle que ce dernier élément de la taxe professionnelle est une part non négligeable du budget qui permet à une commune comme la nôtre de dispenser ses prestations, ce qu'il est bon de se rappeler à l'heure où d'aucuns menacent son existence.

Par ailleurs, nous saluons la maîtrise des charges en tant qu'autre facteur majeur des bons résultats des comptes de cette année. Nous resterons toutefois attentifs à l'évolution des charges alors que nous constatons que nous restons tributaires de l'augmentation de coûts que nous ne maîtrisons pas, comme ceux des énergies et des matières premières par exemple. Rappelons qu'il est possible d'agir sur certains aspects comme la consommation d'énergie, cela dit.

Nous remarquons ensuite avec attention que l'impact de la crise du Covid-19 sur les finances communales s'est révélé en diminution, par rapport au million de francs calculé pour l'année 2020. Le coût global estimé pour cette année s'élève à CHF 321'000, entre les charges spécifiques dues à la crise et les baisses de recettes qu'elle a entraîné. Dans ce contexte difficile, la Ville de Carouge a investi dans des mesures de solidarité et de protection communale, parmi lesquelles nous saluons notamment le projet des Bons Solidaires, les gratuités et extensions de l'usage du domaine public ou des rabais sur loyers et baux commerciaux. Quant aux recettes, celles-ci ont été certes impactées par la diminution regrettable des activités culturelles, sportives et de loisirs mais nous nous réjouissons, en cette période du Printemps carougeois, du nouveau bourgeonnement de telles activités.

Nous avons d'ailleurs eu le plaisir de voir cette année nombre de projets d'importance être inaugurés à Carouge dont certains sont des écrins remarquables au rayonnement culturel et artistique de notre ville, comme la salle des fêtes et le théâtre de Carouge que nous sommes ravis de retrouver, le nouveau centre musical (EPI) ou encore le musée de Carouge rénové.

Nous nous réjouissons de la poursuite d'autres projets d'importance dans lesquels Carouge investit, comme le plan de végétalisation communale dont les premières phases sont déjà lancées ou l'amélioration des chemins de mobilité douce comme celui des Moraines. De manière générale, il nous faudra toutes et tous soutenir dans les temps à venir des investissements dans un domaine qui doit être l'une des priorités de notre collectivité publique : il s'agit du domaine de la transition climatique et de la résilience. Nous nous réjouissons de l'attention particulière qui est déjà portée à ce point dans cette législature. Il ne faut pas oublier que Carouge va également vivre dans ces prochains années une transition de son paysage urbain avec le développement de nouveaux quartiers, notamment dans le PAV, pour lesquels il faudra veiller à des équipements publics de qualité et une intégration de l'objectif que j'évoquais à l'instant, celui de la résilience climatique à tous les niveaux de ces développements. Nul doute que ces deux domaines entraîneront des investissements très importants de notre commune ces prochaines années, qui sont nécessaires pour nos habitants et notre planète. J'en terminerai sur ce regard vers l'avenir...

...et avec encore un mot pour remercier tous les services communaux et en particulier le service des Finances pour les informations fournies aux conseillères et conseillers, notamment lors des commissions des finances. Nous saluons leur travail ainsi que celui du Conseil administratif dont Madame Sonja Molinari, Conseillère administrative en charge des Finances.

M. L. Antonioli donne lecture de la déclaration du PLR carougeois sur le compte rendu 2021.

Lors du vote du budget 2021, dont nous prenons connaissance aujourd'hui des comptes définitifs, les élus PLR ont refusé le budget et, dans leur déclaration, regrettaient qu'aucun accord n'ait pu être trouvé avec les élus de l'Alternative, afin de diminuer le déficit annoncé, tout en sachant pertinemment que, selon l'habitude, nous nous retrouverions avec des comptes positifs.

Et force est de constater que c'est le cas ! Un budget annoncé déficitaire de 4,8 millions s'est transformé en un budget avec un excédent de 3,5 millions incluant différents amortissements complémentaires à hauteur d'environ 11 millions. Il est également à noter que ces résultats positifs sont en partie dus à la mise en œuvre de RFFA soutenue par le PLR à l'échelle communale et cantonale.

Certes les charges d'exploitation ont été maîtrisées et ont permis une économie de 2,8 millions durant cette année de pandémie. Mais la principale raison reste, comme chaque année, des revenus de la fiscalité qui pour 2021 s'élève à 14,6 millions. Ces résultats exceptionnels sont néanmoins à interpréter de manière prudente pour les années à venir, notamment au regard de la conjoncture actuelle ainsi que vis-à-vis des réflexions en cours sur l'avenir de la taxe professionnelle.

Au vu de l'excédent, après deux ans de pandémie et de difficultés économiques pour de nombreux ménages, artisans et petits commerces carougeois, ne serait-il pas opportun de baisser ce centime additionnel ?

Ainsi que cela a été récemment rapporté dans la presse, nous notons que depuis les années 2000 Carouge est la seule commune à avoir augmenté son centime additionnel.

Au vu de tout cela, les élus PLR prennent note de cet excellent résultat et, en s'adressant au Conseil administratif, lui demandent que, lors de l'établissement du futur budget 2023, il tienne compte des points suivants :

- *De ne prévoir aucun nouveau poste afin de voir les effets des diverses mesures mises en place ces dernières années dans chaque service, telles que le travail transversal ainsi que les divers engagements, à savoir une Chargée à l'économie, les divers administrateurs ainsi que l'adjointe au secrétaire général.*

- *De tenir compte des réalités, et qu'il utilise le montant du centime additionnel comme régulateur, permettant cette fois-ci une diminution de l'impôt communal.*
- *D'optimiser la gestion des coûts de nos parking communaux.*
- *D'analyser le mécanisme financier d'activation des prestations internes (API) pour dimensionner certains services au regard des ressources humaines nécessaires aux études et à la réalisation des projets d'investissement communaux.*

Nous souhaitons enfin remercier les collaboratrices et collaborateurs de la Commune qui ont continué à délivrer les prestations et fait preuve de résilience et d'agilité durant ces deux dernières années si particulières. Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à la mise en place et au développement de notre motion « Bon carougeois » qui a vécu un véritable succès auprès de la population, des artisans et des commerçants. Nous remercions également le service des finances, son chef de service, comme tous les autres chefs de service, pour les explications données au travers des documents et lors de la dernière commission des finances.

Le groupe PLR votera le compte rendu 2021. Vive Carouge !

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 069-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT COMPLEMENTAIRE DE CHF 251'725.33 TTC (DONT CHF 12'000.— TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEE PAR LE PERSONNEL COMMUNAL), DESTINE A COUVRIR LES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES ET LES FRAIS DE SUIVI ASSOCIES DE LA RENOVATION DU PONT DE CAROUGE

Mme Molinari introduit le sujet. Cette délibération concerne les travaux de rénovation du pont de Carouge. Tout d'abord, quelques éléments historiques. La construction de ce pont a duré environ dix ans, de 1808 à 1818, et ce pont fait partie intégrante du patrimoine. C'est l'ingénieur français Nicolas Céard qui en a établi les plans et dirigé la construction dès 1811, sous la direction de Guillaume Henri Dufour. Entre 1961 et 1962, le pont est élargi pour permettre la circulation des tramways, qui était à l'époque hippomobiles. Les parapets en pierre sont supprimés et de nouveaux trottoirs en encorbellement sont réalisés avec des dalles en granit, un parapet en fer et des consoles en fonte.

L'état de cet ouvrage est suivi depuis 1967. Les nombreuses inspections et expertises successives menées par l'État puis par la Ville de Genève ont toutes confirmé l'état avancé de dégradation de la maçonnerie, de la serrurerie ainsi que des risques en termes de sécurité posés par cette dégradation. Au vu de la valeur patrimoniale de cet ouvrage situé à cheval sur leurs domaines communaux respectifs, les Villes de Genève et de Carouge, préoccupées par l'état alarmant du pont et sur recommandation du rapport de synthèse rendu en mai 1998, décident donc de restaurer l'ouvrage.

Au terme des études préalables menées, de la demande d'autorisation de construire, de l'appel d'offres et en vue de faciliter la gestion et le suivi du chantier, un protocole d'accord – les membres du Conseil municipal s'en souviendront – avait été signé entre les Conseils administratifs des deux Villes. Il fixait les modalités de la délégation de maîtrise d'ouvrage et confiait la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage à la Ville de Genève. Les travaux de rénovation de l'ouvrage ont démarré, pour rappel, le 15 février 2016, pour une durée de quinze mois et se sont déroulés en quatre étapes.

Du fait du statut de copropriété de l'ouvrage (Carouge et Genève), le montant des travaux de rénovation du pont est assumé pour moitié par chaque commune, après déduction des coûts des infrastructures de transports pris en charge par les TPG. A la suite de l'achèvement des travaux et à la réception du décompte final, tout récemment, la Ville de Genève a confirmé à la Ville de Carouge le montant du dépassement s'élevant à CHF 251'725.33, dont CHF 12'000.- d'API. Ce dépassement correspond à

différentes offres complémentaires pour des travaux requis à la suite d'imprévus découverts en cours de réalisation, ainsi qu'aux honoraires de suivi rattachés.

L'essentiel de ce dépassement est dû aux injections supplémentaires nécessaires pour combler les vides dans la structure du pont afin de le consolider, ce qui est apparu indispensable. En effet, les vides identifiés lors de la construction se sont avérés plus conséquents que ceux identifiés lors des inspections de pré-étude qui avaient été faites par sondages et par carottages. Lors de la réalisation des travaux, un suivi précis des volumes de coulis d'injection a été fait et des mesures par géo-radar ont été réalisées afin de contrôler l'efficacité de ces injections, en considérant donc les volumes et le taux de remplissage. Cela a apporté un surplus de CHF 138'000.- TTC. Le solde du montant sollicité dans la présente délibération provient des compléments requis pour la réalisation des différents travaux de génie civil, tels que par exemple la nécessité non identifiée au préalable de pose d'armatures inox dans certains secteurs ou encore le choix de poser une résine particulière pour assurer une meilleure étanchéité du tablier, et aux honoraires rattachés à ces derniers, soit respectivement CHF 74'000.- et CHF 28'000.-.

La délibération administrative 069-2022 présentée aujourd'hui porte sur le dépassement budgétaire à solde de tous comptes qui s'élève à environ 5,84% du coût total de la rénovation du pont de Carouge et fait suite à la délibération administrative 134A-2014 adoptée par le Conseil municipal et destinée à la rénovation du pont de Carouge en partenariat avec la Ville de Genève. Mme Molinari remercie le Conseil municipal de faire bon accueil à cette délibération et reste disponible pour toute question.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 074-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2021 DE LA FONDATION BRUCKNER POUR LA PROMOTION DE LA CERAMIQUE A CAROUGE

Mme Molinari introduit le sujet, en précisant que cette introduction vaut pour les délibérations à l'ordre du jour sous les points 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13, qui toutes concernent les comptes des différentes fondations communales.

Conformément aux statuts, les comptes de ces fondations pour l'exercice 2021 ont été approuvés par les organes supérieurs des différentes fondations après révision des comptes par des organes de révision agréés et validés par la suite par le Conseil administratif.

Les membres du Conseil municipal ont pu prendre connaissances des délibérations et des annexes de l'exercice 2021 qui sont disponibles sur CMnet.

Pour rappel, il s'agit des :

- Délibération administrative 075-2022 : Approbation des comptes 2021 pour l'Association de l'EMS Résidence les Pervenches, Carouge
- Délibération administrative 076-2022 : Approbation des comptes 2021 pour la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées (FCLPA).
- Délibération administrative 077-2022 : Approbation des comptes 2021 pour la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées
- Délibération administrative 078-2022 : Approbation des comptes 2021 pour l'Association de l'EMS Résidence de Drize
- Délibération administrative 079-2022 : Approbation des comptes 2021 pour la Fondation immobilière de la Ville de Carouge (FIVC).

- Délibération administrative 080-2022 : Approbation des comptes 2021 pour la Fondation du Vieux-Carouge (FVC)

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 075-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2021 DE L'ASSOCIATION EMS RESIDENCE LES PERVENCHES

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 076-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2021 DE LA FONDATION CAROUGEIOISE POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES AGEES

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

10. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 077-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2021 DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE BARDONNEX, CAROUGE ET TROINEX POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES AGEES

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

11. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 078-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2021 DE L'ASSOCIATION DE L'EMS « RESIDENCE DE DRIZE»

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

12. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 079-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2021 DE LA FONDATION IMMOBILIERE DE LA VILLE DE CAROUGE

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

13. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 080-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2021 DE LA FONDATION DU VIEUX-CAROUGE

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

14. MOTION 023-2022 P : POUR UNE DETTE COMMUNALE ENVIRONNEMENTALEMENT ET SOCIALEMENT RESPONSABLE

Le Président rappelle que l'usage veut que, lorsque les textes sont courts le secrétaire en donne lecture. Dans le cas présent, au vu de l'ampleur des considérants de la motion, le Président demandera au secrétaire de ne donner lecture que des invites, si les motionnaires sont d'accord. Puis il passera la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Au nom des motionnaires, Mme Merle accepte que seules les invites soient lues.

M. Calame demande que l'ensemble de la motion soit lu.

Le Président met aux voix la proposition de donner lecture de l'ensemble de la motion.

La proposition de donner lecture de l'ensemble de la motion est refusée par 15 non, 14 oui et 0 abstention.

Par conséquent, le secrétaire donne lecture uniquement des invites de la motion.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif :

À inscrire dans le règlement communal une règle d'endettement communal environnementalement et socialement responsables (ESR), donnant lieu à un plan quinquennal revu annuellement, et sa mise en œuvre afin que toute nouvelle dette soit exclusivement labellisée ESR, celui-ci comprenant :

- La mise en place d'objectifs et d'indicateurs de performance quantifiables relatifs aux activités de l'administration communale et de ses fournisseurs en termes de :
 - o L'empreinte carbone, la dépense d'énergie et l'emploi de ressources ;
 - o Le volume et qualité des déchets et des eaux usées ;
 - o La contamination des sols ;
 - o La préservation de la biodiversité ;
 - o Le bruit ;
- L'analyse qualitative des scénarios climatiques et de leur matérialité pour la commune (Débordement des cours d'eau, foyers de chaleur, incendies, perte de la biodiversité, détérioration et obsolescence de l'infrastructure, ...) et les moyens visant à les mitiger ;
- La présentation dans le rapport d'activité annuel de la Commune de ces indicateurs de performance et de l'analyse de l'impact climatique, des moyens mis en œuvre ainsi que le degré de progression vers les objectifs fixés ;
- La prévision de l'investissement nécessaire pour cette transition ;
- L'engagement d'allouer au moins 90% de tout nouveau financement externe issu de la dette à des investissements visant en premier lieu la transition environnementale et en deuxième lieu les autres investissements déjà conformes aux critères ESR, dans un horizon de 3 ans.

Le Centre/Vert'Libéraux

Mme Merle remarque que la motion présentée ce soir par le groupe Le Centre-Vert'libéraux a pu sembler, de prime abord, un peu touffue. Mais son objectif est simple : elle vise à assurer que les moyens disponibles servent à financer des services, infrastructures et bâtiments les plus durables possibles, ainsi que des activités respectueuses de l'environnement et socialement responsables. Dans les années à venir, en particulier au vu de l'évolution démographique prévisible, la Ville de Carouge sera amenée à investir des sommes d'argent de plus en plus importantes pour des services de toutes sortes. Cette dette doit servir à financer en priorité l'indispensable transition environnementale. Les temps ont changé, et la Ville de Carouge est contrainte de changer sa façon de planifier l'avenir. Si le Conseil municipal devait aujourd'hui entamer la réflexion sur la piscine, pourrait-il, par exemple, raisonnablement envisager de s'endetter pour un spa, ou même pour un bassin extérieur chauffé en hiver ? A chacun des membres du Conseil municipal d'en juger, bien sûr, mais Mme Merle espère qu'ils sont tous d'accord pour dire qu'il faut intégrer systématiquement des aspects de durabilité dans tous les processus décisionnels de la Commune. La mise en place d'objectifs et indicateurs de performance quantifiables proposée par la motion garantira l'accès de la Commune aux marchés financiers aux meilleures conditions possibles. Elle est également un gage de transparence vis-à-vis des citoyens carougeois et des élus qui les représentent.

Mme Merle s'est laissé dire que la droite s'inquiétait du coût de la démarche. Ce qu'elle voudrait souligner ce soir, c'est que la réduction du coût de la dette et le meilleur usage de l'argent emprunté qui en découlera devraient persuader la droite des avantages d'une telle action. On lui dira à gauche

que la Commune ne peut pas être plus écologique qu'elle ne l'est déjà. Mais là aussi, Mme Merle se permet de souligner que l'écologie ne se résume pas à un catalogue de mesures, aussi pertinentes soient-elles. La Ville de Carouge a déjà pris beaucoup de mesures pertinentes, mais l'écologie implique une vision globale dans la gestion de la Commune, y compris financière, et l'anticipation des risques climatiques qui la menacent à tous les niveaux. Or, quoi de plus important pour le bien-être de la Commune que l'argent pour faire face à ces risques ?

Suite à certaines remarques qui ont déjà été faites, le groupe Le Centre-Vert'libéraux veut préciser ce qu'il veut dire par le terme « labellisé ». Il ne s'agit pas de remplir les conditions d'un label officiel extérieur. C'est un terme qui n'est probablement pas adapté. Ce que les motionnaires veulent dire par là, c'est que la Commune doit mettre en place des règles d'endettement répondant aux critères ESR communément admis. Le plus tôt ceci sera mis en place, le mieux la Commune sera préparée pour faire face aux enjeux futurs en termes de financement, et ainsi assumer pleinement ses responsabilités vis-à-vis des Carougeois.

Pour ces raisons, le groupe Le Centre-Vert'libéraux espère que le Conseil municipal fera bon accueil à sa motion. L'examen de la motion en commission des Finances tel que recommandé par le bureau devrait permettre d'entendre les experts que les membres du Conseil municipal souhaiteraient y faire intervenir afin de répondre à leurs questions, qui sont bien normales dans une matière aussi technique.

Avant la prise en considération, M. Peterschmitt souhaite poser quelques questions de compréhension. Est-ce à la Commune de fixer ces règles, et si oui comment ? Qu'est-ce que, en détail, une règle d'endettement communal ? Quels moyens de mise en œuvre les motionnaires souhaiteraient-ils voir la Commune mettre en place pour respecter et contrôler ces critères ? Enfin, M. Peterschmitt demande si cela a déjà été fait dans une autre collectivité publique.

Mme Merle répond que les motionnaires considèrent effectivement qu'il appartient à la Commune de mettre en place ces indicateurs. Elle rappelle que l'objectif est d'assurer à la Ville de Carouge les meilleures conditions lors des futures demandes de prêts qui seront faites auprès des opérateurs financiers. Et l'on sait, comme mentionné dans les considérants de la motion, que, dans un avenir proche, ces indicateurs de développement environnemental et durable seront très probablement obligatoires. S'ils ne sont pas remplis, les entités demandant des prêts risqueront de se les voir octroyer à des conditions bien moins favorables. Pour le groupe Le Centre-Vert'libéraux, c'est certainement à la Commune de mettre en place des bonnes pratiques en matière d'investissement, dans la mesure où elles donnent accès aux marchés financiers. Mme Merle ne se prononcera pas à ce stade sur la façon de mettre en œuvre ces indicateurs. Il appartiendra à la commission des Finances de se poser ces questions dont elle n'est pas sûre qu'elles soient pertinentes pour la prise en considération de la motion.

M. Calame a demandé plus tôt la lecture de la motion. Il a pris note que seules les invites avaient été lues, mais il aurait été utile de lire l'ensemble du texte parce que cela aurait peut-être aidé à la compréhension de la motion. Il a été dit que celle-ci était touffue. Pour le groupe des Vert.e.s, c'est vrai qu'elle semble brouillon. Elle lui inspire donc des questions avant la prise en considération. Le groupe des Vert.e.s a travaillé sur cette motion, aussi avec des spécialistes, pour essayer de la comprendre. Il a fait de son mieux mais il en est ressorti plutôt des questions que des réponses. Les considérants, qui sont touffus, mentionnent certains labels. À sa connaissance, celui qui est cité n'est valable qu'au Luxembourg. Est-ce que c'est ce type de label que les motionnaires souhaitent appliquer ? Par ailleurs, la motion contient certaines références qui sont propres aux entreprises et non pas aux institutions publiques. Elle mentionne également le concept ESR, qui serait utilisé en référence aux investissements, ce qui est l'opposé de ce qu'elle demande. Bref, l'ensemble de ce document, que le groupe des Vert.e.s a pris le soin de lire avec attention, suscite de nombreux questionnements. La motion semble manquer sa cible ou, du moins, celle-ci n'est pas claire. Elle reprend plusieurs concepts qui n'ont pas le même champ d'application, elle mélange investissement durable et financement durable. Par ailleurs, elle semble viser à appliquer à une commune des labels qui sont pensés pour des entreprises privées. La motion mériterait d'être revue pour que le groupe des Vert.e.s puisse la prendre en considération et, le cas échéant, passer du temps en commission sur ce sujet pour le clarifier. Il propose donc de refuser la prise en considération de la motion.

La fin de l'intervention de M. Calame, la réponse de Mme Merle et l'intervention de M. Meyer après la prise en considération n'ont pas pu être transcrites en raison d'une panne du système audio.]

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la prise en considération.

La prise en considération est acceptée par 24 oui, 7 non et 0 abstention.

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

M. Meyer propose le renvoi en commission Développement durable.

Au vu de la complexité de la motion, M. Voignier pense qu'une TCR serait intéressante, à laquelle pourront participer aussi bien les commissaires aux Finances qu'au Développement durable.

Le Président passe aux votes, en commençant par mettre aux voix la proposition la plus éloignée, soit le renvoi en TCR.

Le renvoi en commission TCR est accepté par 18 oui, 13 non et 0 abstention.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Merle demande que deux intervenants soient invités : M. Paolo Campolo, analyste financier certifié en gouvernance environnementale et sociale, et Mme Angela De Wolff, spécialisée dans l'investissement responsable, co-fondatrice de Sustainable Finance Geneva, qui est une association à but non lucratif visant à promouvoir la responsabilité et la durabilité dans les finances.

Sachant qu'en général, la Commune n'investit pas mais a plutôt tendance à emprunter, M. Prod'hom souhaiterait avoir la position de l'Etat de Genève, notamment de son service financier, sur la politique qui va s'appliquer aux communes. Concernant les critères ESG, il souhaite également connaître la position de la FINMA vis-à-vis des communes et leur éventuelle future obligation.

Au vu des très nombreuses questions qui restent ouvertes malgré les explications qui ont été données, M. Calame propose que la commission invite les motionnaires et peut-être leurs soutiens également puisque, visiblement, il est très difficile de comprendre ce qui a été présenté.

La proposition de Mme Turgut Bandolier est complémentaire à celle de Mme Merle, dans ce sens qu'elle recommande d'inviter également Mme Sandrine Salerno, qui est l'exécutive director de Sustainable Finance Geneva et qui a l'expérience de l'aspect aussi bien emprunteur qu'investisseur. Mme Turgut Bandolier rebondit également sur les propos de M. Prod'hom, en proposant le nom de Mme Natacha Guerdat qui, elle, est dans le secteur privé : elle est managing director chez Asteria Investment Managers et a une vision holistique du sujet.

Dans le domaine des labels et des certifications, M. Baertschi recommande à la commission de faire attention à ne pas tomber dans une usine à gaz. Il cite les labels ISO pour les entreprises, le label entreprises socialement responsables mentionné dans la motion, les labels Cité de l'énergie, Zéro déchet, etc. Il ne faudrait pas que cela devienne une course à des principes de bonnes intentions. Il a consulté le site d'Ecoparc, qui, semble-t-il, est le répondant en Suisse du label RSE et qui évoque les thèmes suivants : mobilité, énergie, écologie industrielle, urbanisme durable, responsabilité sociétale des entreprises, citoyenneté. M. Baertschi voit mal la commission auditionner des intervenants pour traiter toutes ces questions à la fois.

Puisque M. Von Burg a la parole, il souhaite d'abord exprimer une certaine mauvaise humeur : il a l'impression de voter toute la soirée la tête dans le sac. Il n'arrive pas à entendre la moitié des interventions. Il prie l'administration de faire en sorte que le système de micros fonctionne à l'avenir. Il a ensuite deux recommandations pour la commission. Il souhaite savoir, d'une part, de quelle manière

l'administration prend actuellement en compte les impératifs écologiques et, d'autre part, quelle surcharge de travail entraînerait l'adoption de la motion telle qu'elle est présentée ce soir.

M. Meyer allait faire la même proposition. Il s'agit ici principalement des investissements, pour lesquels la Commune applique déjà des critères. M. Meyer souhaite donc que l'administration explique quels sont les critères qu'elle applique et qui vont déjà dans le sens de cette motion. Par ailleurs, il rappelle que le travail est en cours sur le plan directeur communal pour les dix prochaines années, lequel est précisément orienté vers le développement durable de la commune. Il serait intéressant d'inviter le bureau d'études en charge de ce dossier pour qu'il explique à la commission comment ces critères de développement durable sont pris en compte dans la méthodologie qu'il utilise. M. Meyer peut assurer qu'il ne restera pas grand-chose à faire après avoir pris connaissance de ces critères. C'est dans ce sens qu'il regretterait que la commission invite des experts essentiellement du domaine financier et qui n'ont rien à voir avec des investissements concrets dans les communes – parce que le sujet principal de cette motion ne peut certainement pas être la volonté de changer les règles qui sont appliquées par les institutions financières en rapport avec le développement durable, en leur imposant des conditions. Il faudrait se concentrer sur les problèmes réels auxquels est confrontée la Commune, pour assurer à Carouge un avenir durable.

M. Peterschmitt recommande d'inviter un représentant de la Caisse de pension de la Ville de Carouge pour obtenir quelques informations sur les investissements de cette caisse de pension.

M. Voignier trouverait intéressante que la Ville de Carouge indique en commission si elle dispose des ressources nécessaires pour mettre en œuvre ce que demande la motion, ou si elle devra faire appel à des mandataires externes. La motion comportant de très nombreuses demandes, il faut être attentif à ce que cela exigera des services communaux.

15. POSTULATS

Il n'y en a pas.

16. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

17. PETITIONS

Il n'y en a pas.

18. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Réponse de Mme Molinari à la question orale QO 099-2022 du 28 avril 2022 posée par M. Voignier qui s'inquiétait d'erreurs lors des levées des conteneurs pucés et d'éventuels recours

Pour rappel, M. Voignier demandait s'il y avait eu des plaintes lors de la levée des conteneurs avec puce et si des contrôles avaient été réalisés. On lui avait rapporté que des recours avaient été faits parce que, lorsque la benne est prise par le camion, étant secouée, elle est comptée deux fois.

La réponse est la suivante.

En 2017 la Ville de Carouge a équipé ses camions à ordures ménagères – elle était parmi les premières communes à le faire – d'un système de pesage embarqué qui permet la traçabilité et la connaissance individualisée du poids des déchets produits par chaque entreprise, sur le principe du pollueur-payeur.

Ce dispositif fonctionne grâce à une puce électronique qui est fixée sur les conteneurs des entreprises et il permet une facturation trimestrielle des déchets urbains sur la base du poids net des déchets collectés.

Par ailleurs, le système de pesage embarqué permet aux entreprises carougeoises d'avoir une meilleure visibilité de la quantité des déchets qu'elles génèrent et d'adopter des bonnes pratiques de tri pour diminuer la part d'incinérables et ainsi réduire le montant de leurs factures.

Concernant le contrôle de qualité des données en vue de la facturation, le service voirie, espaces verts et matériel (SVEM) réalise des contrôles hebdomadaires pour assurer la qualité et la cohérence des données collectées par le système.

En cas d'anomalie, une enquête est menée sur le terrain ainsi qu'auprès des chauffeurs des camions de voirie. Chaque contrôle est consigné et si cela s'avère nécessaire, les données du logiciel sont corrigées.

De manière générale et depuis la mise en place du système de pesage embarqué, le taux de réclamations donnant lieu à une note de crédit est inférieur à 0.8/1000. Les réclamations relatives à une double levée sont principalement liées à un tassement excessif des déchets dans les conteneurs ne permettant pas la vidange complète en une seule opération. Les clients concernés sont sensibilisés à cet égard et priés d'adapter leur infrastructure de collecte (le nombre de conteneurs) pour qu'elle réponde, en termes de volume, à la production réelle de déchets.

En outre, nous souhaitons préciser que la « secousse » d'un conteneur lors de sa vidange ne comptabilise jamais deux levées.

Pour conclure, le système de pesage embarqué utilisé par le SVEM est soumis à la loi fédérale sur la métrologie (METAS) et fait l'objet d'un contrôle annuel minutieux par le service de la métrologie du Canton de Genève.

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Questions écrites

Mme Oppliger, pour le groupe des Vert.e.s : Qu'en est-il de l'installation des distributeurs de protections périodiques gratuites dans les écoles de Carouge ?

Lors de sa séance du 24 juin 2021, notre Conseil a adopté à l'unanimité la motion 013-2021.

En substance, cette motion invitait le Conseil administratif à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour que des protections périodiques gratuites soient librement accessibles dans toutes les écoles primaires de la commune du Carouge.

Lors du Conseil municipal du 23 septembre 2021, Mme Anne Hiltpold a expliqué que le Service des affaires sociales avait entrepris les démarches logistiques nécessaires afin de mettre en place ce projet, que dix distributeurs avaient été installés à la piscine, à la Maison de quartier, au Service des affaires sociales, à la bibliothèque, au musée et, finalement, au Projet Emploi Jeunes. Elle a ajouté que cette démarche avait rencontré un franc succès, surtout à la piscine.

Cependant, Mme Hiltpold a révélé que la mise en place s'avérait un peu plus compliquée pour les écoles. En effet, le Service cantonal de la santé, de l'enfance et de la jeunesse a demandé à la commune de ne pas se précipiter au motif que ce service menait de son côté des réflexions d'ordre général sur cette question pour l'ensemble des écoles publiques. En conclusion, il a été indiqué que le Service des affaires sociales suivrait le dossier et que des informations seraient communiquées à ce sujet.

A l'approche de la fin de l'année scolaire 2021-2022, pouvez-vous nous dire où en est ce dossier et si de tels distributeurs pourront être installés pour la rentrée prochaine ?

Mme Leuzinger : Le Conseil administratif à votre écoute

Depuis 2011 le Conseil administratif offre la possibilité aux habitant.es de la commune de venir le rencontrer à raison de 2 heures par mois.

Cette permanence est-elle très fréquentée ?

Par qui ? Est-ce essentiellement par des personnes engagées dans des associations ou dans leur quartier ?

Quels types de sujets sont abordés ?

Sous quelles formes ? Questions, critiques, demandes, etc. ?

M. Baertschi : Stand de glace à la place du Marché

Lors d'une visite commentée conduite le samedi 14 mai par le soussigné devant la fontaine de Blavignac à la place du Marché, une participante du petit attroupement de notre groupe a été délibérément et brutalement bousculée par l'un des tenanciers de ce stand-buvette. Alors que nous lui demandions la raison de son comportement et attendions, par simple courtoisie, des excuses, l'intéressé n'a pas même daigné répondre en tournant ostensiblement la tête et en se renfermant dans le mutisme. Et ceci à deux reprises.

Face à un tel comportement et s'agissant d'un stand installé avec l'accord de la Commune, je souhaiterais obtenir les informations suivantes :

1.- L'attribution sur le domaine public de cette concession d'exploitation faite sur la base d'un appel d'offre est-elle annuelle et reconductible ? Et ceci sur quelles durées ?

2.- Y a-t-il eu plusieurs exploitants intéressés lors du dernier renouvellement et quels ont été les critères de choix ? A-t-il été fait état de la nécessité de respecter une élémentaire courtoisie à l'égard du public ?

3.- L'exploitant actuel a-t-il été tenu informé du fait qu'il se trouvait à proximité immédiate d'un objet classé MS 30 par ACE du 30-12-1921 et que dès lors l'espace adjacent ne lui était en aucune façon réservé, à fortiori lors du court passage de visites commentées de groupes ?

Questions orales

M. Morex : Drapeaux

M. Morex souhaite féliciter les responsables de la pose des drapeaux au boulevard des Promenades. Il réclamait depuis des années que tous les cantons et demi-cantons y soient représentés. Cela a enfin été fait, mais peut-être avec un peu de zèle, parce que les demi-cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne sont représentés deux fois.

Mme Molinari remercie M. Morex pour cette remarque envers le service voirie, espaces verts et matériel dont elle a la charge. Les deux drapeaux en surnombre seront enlevés.

Discours du Président

Avant de lever la séance, le Président souhaite dire quelques mots pour clore cette deuxième année de la législature.

Tout d'abord, le Président remercie au nom du bureau 2021-2022 tous les membres du Conseil municipal pour leur implication et leur engagement.

Merci aux anciens présidents et anciennes présidentes, sénateurs et sénatrices, pour leur exemplarité. Les avoir vus à l'œuvre a été précieux, notamment pour comprendre quel est le rôle de la présidence. Le Président a bien sûr une pensée spéciale pour ses deux prédécesseurs, Alain Voignier et Didier Prod'hom, qui ont vécu des présidences masquées, assez compliquées. Il est presque un peu gêné aujourd'hui de se retrouver dans une situation pratiquement normale, mais il faut en profiter.

Merci au bureau, qui a travaillé sereinement et constructivement sur tous les sujets. Le Président a aussi trouvé une forme d'exemplarité dans la qualité du dialogue que les membres du bureau ont pu avoir durant cette année. Il remercie évidemment le secrétaire général, Manuel Schüle, pour sa disponibilité, son accompagnement neutre et précis, sans faille, qui leur a grandement facilité la tâche au quotidien.

Un remerciement anticipé à Giovanni di Stefano pour l'immense travail d'organisation du voyage du Conseil municipal. Anticipé, parce que ce voyage n'a pas encore eu lieu – l'on verra bien comment cela se passera. En tous les cas, le Président le remercie pour son investissement considérable.

Les distanciations sociales ont évidemment un peu emmuré les partis, elles ont un peu éteint les échanges, qui sont devenus plus compliqués. Les idées germent à l'intérieur des partis et souffrent peut-être d'un manque de décroisement. La pandémie a démontré l'importance des moments passés dans un cadre informel – le carnotzet, les voyages, les sorties, les différents événements qui n'ont pas pu avoir lieu, que les deux prédécesseurs du Président n'ont presque pas connus. Le Président invite chacune et chacun, peu à peu, à visage découvert maintenant, à discuter, dialoguer, écouter, dans le respect de toutes et tous.

Pour clore, le Président remercie les trois conseillères administratives et toute l'administration pour leur immense implication afin de faire rayonner toujours plus la belle ville de Carouge.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h30.